

Transcription de courriel :

Objet : Demande diverses

Ensemble CFTC et CFE-CGC
<ensemblecgccftc@gmail.com>

jeu. 4 juin 15:03 (il y a 19 heures)

À l'ensemble des DGA,
Copie à DGS, DGAS, DGARH, Représentants CFTC et CFE-CGC

Mesdames, Messieurs les DGA et DGS des Mairies de Secteur,

Suite au bulletin d'information numéro 16 de Monsieur le Directeur Général des Services en date du 28 mai 2020, nos organisations syndicales souhaiteraient connaître vos intentions sur différents points :

1/ Les congés posés pendant la crise

Notre DGS a précisé : « *Concernant toujours les agents placés en ASA durant la période de confinement, j'ai décidé - après avoir consulté l'ensemble des organisations syndicales par visioconférences - de ne pas appliquer la retenue de jours de congés initialement envisagée (CA, RTT ou CET).* »

Si nos organisations accueillent avec bienveillance cette mesure, nous pensons que dans un souci d'équité les agents ayant déposé leurs congés pendant la période de confinement selon le prévisionnel établi en début d'année, devraient pouvoir bénéficier de la possibilité de les reporter à une date ultérieure.

Nous avons saisi Monsieur le DGARH à ce sujet mais souhaitons d'ores et déjà attirer votre attention à ce propos.

2/ Les congés d'été

En attendant le deuxième tour des élections municipales et avec l'arrivée du prochain Maire et de son équipe municipale, nous souhaiterions que les agents municipaux puissent, dans la mesure du possible, prendre leur congé d'été de manière habituelle, tout en respectant la continuité du service public; et ce afin d'être prêts pour la rentrée. Une position commune pourrait être établie entre chaque direction, service... ceci dans un souci d'égalité de traitement des agents municipaux.

Diverses rumeurs courent, selon les DGA, comme quoi les agents n'auraient pas la possibilité de déposer plus de deux semaines de congés cet été. **Nous vous saurions gré de bien vouloir chacun, pour ce qui vous concerne, clarifier ces éléments, afin de couper court à toute interprétation hasardeuse...**

3/ Le télétravail

Suites aux préconisations et recommandations des autorités gouvernementales comme locales, vous serait-il possible d'étudier avec bienveillance les postes éligibles au télétravail en attendant sa mise en place officielle et notamment son règlement intérieur.

Dans certaines DGA, alors que le DGS indique que le télétravail restera dans son application actuelle, toutes les possibilités de télétravail ont été supprimées sans raison, si ce n'est une volonté affichée de faire reprendre en présentiel l'ensemble des agents.

Nous comprenons certes le souhait de revenir à une situation plus ordinaire dans ce domaine, mais la suppression complète de ce mode de travail semble bien constituer un recul regrettable.

Dans l'attente de vous lire, permettez nous de vous remercier par avance et de vous adresser nos sincères salutations.

Les représentants des sections locales CFTC et SNT CFE-CGC de la Ville de Marseille
10, Place de la Joliette, Les Docks Atrium 10.2, 1er étage
Tél 09.70.90.23.18



<http://ensemblecftccgc.free.fr>